À partir du 1er janvier 2022 : je favorise un dépôt en ligne de ma demande !

↳ Avantages :

- Je suis en temps réel l'avancement de mon dossier (dépôt, pièces complémentaires…)
- Le traitement de votre dossier est facilité, donc accéléré !
- Je dépose quand je suis prêt (dimanche, soirée…)
- Connexion par « France Connect », pas besoin de créer un nouveau compte
- Terminés les multiples exemplaires papier !
- Plus d'erreurs sur le formulaire : le portail me guide pour compléter mon dossier.

https://gnau.choletagglomeration.fr/gnau/

AD'AU : laissez vous guider par l'assistant Service Public

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221

Service Public vous propose un module de création de votre dossier, vous n'avez qu'à suivre les étapes !

Répondez aux questions, complétez les champs… et n'oubliez plus rien !

Le portail identifie les éléments qui doivent apparaître sur les pièces.

Vous n'avez plus qu'à télécharger le fichier PDF et le déposer sur le Guichet Numérique.

Le service Urbanisme ou votre Maire Déléguée vous accompagnent dans la préparation de votre dossier.

GUIDE URBANISME

ANNEXE À L'HABITATION :

ABRI DE JARDIN

GARAGE INDEPENDANT

AUVENT / PREAU

CARPORT

Vous devez déposer une DP (cerfa 13703) si :

↳ l'annexe fait entre 5 m² et 20 m² de surface plancher ou d'emprise au sol

↳ **Au-delà de 20 m², vous devez déposer un PC (cerfa 13406)**

⚠ Certains documents d'urbanisme interdisent les abris de jardin supérieurs à 15m².

→ Taxe d'aménagement

Votre projet est susceptible de constituer de la surface taxable : demandez votre guide d'informations relatives à la taxe d'aménagement !

CONTACT

SERVICE URBANISME

02 41 75 58 07

urbanisme@lyshautlayon.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi :	fermé
Mardi :	9h-12h30 | 14h30-19h
Mercredi :	9h-12h30 | 14h30-17h
Jeudi :	9h-12h30 | 14h30-17h
Vendredi :	9h-16h

Nombre d'exemplaires du dossier à déposer :

↳ DP : **2**

↳ PC : **4**

Zéro si vous déposez en ligne !

Lieu du dépôt du dossier :

Service Urbanisme (VIHIERS)

ou **Mairie Déléguée**

Délai d'instruction (dossier complet) :

↳ DP : **1 mois**

↳ PC : **2 mois**

Le Choletais
L'audace pour réussir

LYS HAUT LAYON

DP 1 – PLAN DE SITUATION

www.geoportail.gouv.fr, google maps…

Permet de situer le lieu des travaux **au niveau de la commune**

DP 2 – PLAN DE MASSE

www.cadastre.gouv.fr

Permet de situer le projet <u>sur la parcelle</u>
Doit faire apparaître :

- → les dimensions et la position de la construction ;
- → les distances aux limites de la parcelle et aux autres bâtiments
- → les accès et modalités de raccordement aux réseaux
- → l'emplacement des prises de vues

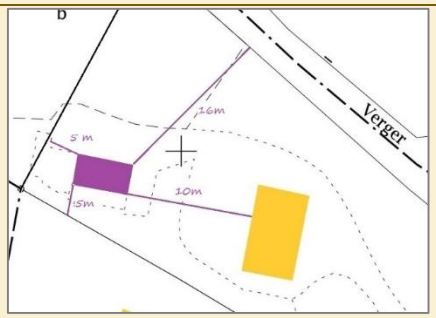

DP 3 & 4 – PLAN DES FAÇADES ET COUPES

Plan <u>côté des 4 façades,</u> faisant apparaître :

- → l'emplacement et les dimensions des ouvertures
- → la présence ou non d'un terrassement et/ou fondations
- → les pentes de toiture

DP 5 – REPRESENTATION DE L'ASPECT EXTERIEUR (DESCRIPTIF)

Permet d'établir la nature du projet, avec ses matériaux, ses coloris

ⓘ *La représentation peut être un document publicitaire.*

La notice doit comprendre :

- ↳ le descriptif de l'environnement proche (*type de constructions, présence d'installations similaires dans le voisinage…*)
- ↳ les modalités d'insertion du projet dans celui-ci (*choix de matériaux similaires…*) ;
- ↳ les modalités techniques (conservation de la végétation existante, raccordement aux réseaux…)

<u>NOTICE EXPLICATIVE :</u>
Dimensions :
2,50 x 3,00 m
Surface : 7,50 m²
Hauteur : 3,00 m
Matériaux :
bois, couleur pin
Toiture : shingle noir
Menuiserie : bois

DP 6 – INSERTION DE LA CONSTRUCTION

Vue du futur projet dans son environnement

Il peut s'agir d'une photographie de l'emplacement actuel du projet, additionnée d'un dessin, d'un calque, d'un montage informatique

N'oubliez pas de préciser si des constructions similaires existent dans le voisinage proche.

DP7 ET 8 - PHOTOGRAPHIES PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN :

→ dans l'environnement proche
vues de l'emplacement du projet sur la parcelle

→ dans le paysage lointain
Vues de l'emplacement du projet depuis la rue, le chemin…

Les photos doivent permettre de visualiser :

- ↳ les maisons et constructions environnantes
- ↳ la visibilité du projet à partir du domaine public

ⓘ *Elles doivent être de bonne qualité et en couleur*